Paris, le 23 mars 2016

Non à la rémunération au mérite, non au RIFSEEP

Oui à la revalorisation indemnitaire

Dans le cadre de la mise en place du Protocole PPCR (Parcours professionnel Carrières et Rémunérations), le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) va être l'outil de la rémunération et du déroulement de carrière au mérite, de la modulation des régimes indemnitaires à partir de l'évaluation de la valeur professionnelle des agents.

Ce nouveau régime indemnitaire qui se déclinerait, en une indemnité principale mensuelle, de « fonctions, de sujétions et d'expertise » (l'IFSE) et un complément indemnitaire annuel (CIA), serait attribué selon des critères de mobilité, d'engagement professionnel et sur la manière de servir. Sa mise en place aboutira inévitablement à la mise en concurrence des agents dans le collectif de travail et à la rupture de l'égalité de traitement, principe fort du Statut Général des fonctionnaires.

Les agents soussignés s'opposent à la mise en place du RIFSEEP en 2017 et revendiquent :

- La revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice qui permette le rattrapage des pertes cumulées ;
- La revalorisation des régimes indemnitaires ;
- L'intégration dans la grille des régimes indemnitaires communs ;
- La revalorisation du taux des indemnités kilométriques, de missions et de stage ;
- L'arrêt de toute forme de modulation des éléments de la rémunération.

Direction :……

Noms - prénoms	Résidence - Service	Signatures